

Avis au public

Par la présente la commune de Reisdorf voudrait porter à la connaissance du public que le conseil communal a décidé dans sa séance du 20 octobre 2022 d'adopter un projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Hoesdorf au lieu-dit « Hoesdorf ».

Le public pourra consulter le texte de la demande à la maison communale pendant le délai de 30 jours.

Reisdorf, le 09 janvier 2023

Le Bourgmestre

Le Secrétaire